



CHARTRE DE L'ÉCOSOCIÉTÉ LES BASQUES

AVRIL 2010

321

DB32.2

Projet de parc éolien Nicolas-RioDu
dans les MRC des Basques et de
Rimouski-Neigette **6211-24-085**



lesBasques

ÉCOSOCIÉTÉ

TABLE DES MATIÈRES

- 3** AVANT-PROPOS
- 4** HISTORIQUE
- 6** AXE 1 : MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE ET SON OCCUPATION DYNAMIQUE ET ÉQUILBRÉE
- 8** AXE 2 : PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE
- 9** AXE 3 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT QUALITATIF ET DURABLE DU TERRITOIRE
- 13** AXE 4 : L'ÉCOSOCIÉTÉ LES BASQUES : UN LIEU D'ÉCHANGE ET DE CROISSANCE COLLECTIVE
- 14** ORGANISATION ET MOYENS
- 17** PROGRAMME PRÉVISIONNEL D' ACTIONS 2010-2013
- 18** CONCLUSION
- 19** LISTE DES ACRONYMES

CRÉDIT PHOTOS

COUVERTURE : SERGE GAGNON

P. 7 : RESSOURCES FAMILLES DES BASQUES

P. 12 : LES FOLIES MARAÎCHÈRES

P. 16 : VILLE DE TROIS-PISTOLES

AVANT-PROPOS

Concitoyens et partenaires
de l'Écosociété les Basques,

La nécessité d'entreprendre des actions concertées de développement qui permettront aux Basques, que nous sommes, d'occuper dynamiquement notre territoire n'est plus à démontrer.

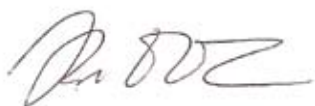
Depuis le 22 février 2009, toute notre communauté s'est progressivement approprié un projet novateur, chargé d'optimisme et imprégné des principes fondamentaux du développement durable.

La charte que voici contient l'ensemble des visées, des actions et des mécanismes qui permettront de matérialiser l'Écosociété les Basques.

Elle poursuit trois objectifs :

- favoriser l'appartenance à cette communauté qui nous distingue,
- engendrer l'engagement de tous dans une démarche structurée de développement au bénéfice des Basques d'aujourd'hui et de demain,
- provoquer la solidarité entre les membres de notre communauté et avec nos partenaires en vue de l'atteinte des résultats espérés.

Je souhaite à tous de trouver dans ce texte fondateur la motivation qui fera de chacun de nous un partenaire engagé dans le devenir de notre Écosociété.



Bertin Denis
Préfet et président de l'Écosociété les Basques



HISTORIQUE

Le territoire de l'Écosociété les Basques c'est :

- des ressources importantes sur 1 133 km²;
- des retombées qui doivent profiter aux 9 464 citoyens (2009) regroupés dans 11 municipalités locales;
- des potentiels à exploiter.

La MRC des Basques affiche des statistiques socio-économiques peu reluisantes, lorsque comparées à celles d'autres MRC du Bas-Saint-Laurent ou du Québec. En fait, analyses, portraits divers et études convergent : la MRC des Basques constitue l'un des territoires les plus démunis sur le plan socio-économique. Deux statistiques, parmi bien d'autres, permettent de mesurer l'écart qui prévaut entre la MRC des Basques et d'autres territoires au Québec.

LE REVENU MÉDIAN DES FAMILLES (STATISTIQUE CANADA) : En 2000, le revenu médian des familles était de 37 707 \$ comparativement à 50 242 \$ pour la moyenne québécoise. Cela place la MRC des Basques au 96^e rang sur 99 MRC et agglomérations urbaines. Seules les MRC de Témiscouata, de la Haute-Gaspésie et du Rocher-Percé présentaient des chiffres inférieurs à ce chapitre.

LE RAPPORT DE DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE (INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC) : Le rapport de dépendance économique se définit comme l'ensemble des transferts gouvernementaux par tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total de la région observée. La région des Basques bénéficiait en 2006 de 50,19 \$ d'aides gouvernementales diverses pour chaque tranche de 100 \$ de revenu d'emploi. Cette statistique place la MRC des Basques au 1^{er} rang des MRC du BSL quant à la dépendance économique envers les transferts gouvernementaux. À l'échelle provinciale, elle se classe au 5^e rang sur 103 MRC et territoires équivalents. Seules les MRC de Bonaventure, de la Haute-Gaspésie, de Rocher-Percé et de la Basse-Côte-Nord présentaient, en 2006, une situation de dépendance économique supérieure à celle observée dans les Basques.

Nous croyons pertinent de lancer rapidement un projet porteur comme l'Écosociété les Basques. C'est un projet de société partagé par la population et les partenaires, la Charte en est la référence.

L'ÉCOSOCIÉTÉ LES BASQUES

Le projet « Écosociété les Basques » a été élaboré à partir d'études, de diagnostic et de planification entrepris en 2007 et présenté à l'ensemble des participants au Forum socio-économique du 22 février 2009. Le projet sous sa nouvelle appellation « Écosociété les Basques » vise à utiliser le territoire et ses ressources pour supporter directement la population du territoire des Basques dans l'accomplissement de sa vision, de ses ambitions et de ses objectifs de développement. Le Conseil d'administration de la MRC des Basques a adopté intégralement le projet de l'Écosociété les Basques (Les Basques, Parc Naturel Mer, Terre et Monde), par résolution le 25 février 2009.

Les principaux objectifs poursuivis par l'Écosociété les Basques sont :

- Revitaliser les communautés locales et occuper dynamiquement le territoire;
- Gérer nos ressources au bénéfice des communautés locales;
- Mettre en valeur toutes les ressources du territoire selon une approche durable;
- Augmenter l'emploi et en améliorer la qualité;
- Placer le citoyen au cœur du projet en accordant une attention particulière aux jeunes;
- Favoriser l'engagement de la population et les acteurs du territoire et reconnaître leurs contributions;
- Utiliser les patrimoines naturels et culturels pour mettre en valeur les particularités du territoire;
- Favoriser la circulation de l'information et soutenir les initiatives d'éducation et de formation.

DÉFINITION DE LA CHARTE

La Charte de l'Écosociété les Basques constitue le projet commun de développement durable du territoire. C'est un document de référence qui détermine la stratégie du territoire en matière de développement social, économique, communautaire, de gestion de l'espace et d'organisation des services.

La charte est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour le territoire des Basques. Après avoir été soumise à une consultation publique, elle est approuvée par les municipalités constituant le territoire, les partenaires socio-économiques et associatifs.

Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement de l'Écosociété les Basques ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre.

Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire par les diverses organisations publiques. Elle est valide pendant 10 ans et une procédure de révision de la Charte permet, à la lumière des actions réalisées et de l'atteinte des objectifs, de redéfinir ses actions de développement et de reconduire son statut.

POURQUOI LA CHARTE?

La Charte de l'Écosociété les Basques sert à définir et à faire approuver l'ensemble des principes fondamentaux de l'organisation. C'est le document contractuel qui engage, pour une durée de dix ans, l'État, la région, la MRC et les municipalités à réaliser les objectifs qui y sont prescrits.

La Charte est une déclaration solennelle; elle n'est pas un texte de loi, mais un guide de bon usage pour l'Écosociété et ses membres. Elle fournit un cadre commun aux actions menées sur le territoire. L'Écosociété les Basques, par ses actions de gestion, apporte un volet qualitatif et dynamique à son Schéma d'aménagement et de développement.

L'adhésion aux principes directeurs de l'Écosociété les Basques par une personne ou une organisation signifie que celle-ci est disposée à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Écosociété les Basques.

À QUI S'ADRESSE LA CHARTE?

La Charte de l'Écosociété les Basques est un guide de bon usage destiné :

- À toute la population du territoire (résidents permanents et saisonniers);
- Aux organisations du territoire :
 - Communautaires
 - Entreprises privées
 - Entreprises publiques
 - Services publics
 - Corporations publiques
 - Corporations privées
 - Groupements associatifs
 - Organismes locaux de développement (CLD, CLE, MRC, SADC)

- Aux partenaires externes de l'Écosociété les Basques :

- Gouvernementaux
- Corporatifs
- Associatifs

CONTENU DE LA CHARTE

Élaborée à partir d'un diagnostic du territoire, la Charte comporte un projet de protection et de développement du territoire au cours des dix prochaines années et les moyens que se donnent les partenaires pour sa mise en œuvre :

- le plan du territoire de l'Écosociété les Basques qui contient les interventions prévues en fonction des particularités qui le composent;
- les instances consultatives de la MRC qui en est l'organisme de gestion (la Commission régionale de l'Écosociété les Basques, le Comité de suivi, le Comité technique et les Commissions agricole, forestière, touristique et culturelle, sociale et communautaire);
- les statuts de l'organisme de gestion de l'Écosociété les Basques, ses moyens financiers et humains;
- un programme d'actions prévisionnel de trois ans précis et chiffré;
- le projet de convention d'application de la Charte par l'État, convention signée par le Préfet de la MRC les Basques dès la création officielle de l'Écosociété les Basques.

Par leur nature et leur contenu, la Charte de l'Écosociété les Basques et le Schéma d'aménagement et de développement du territoire sont en harmonie et en complémentarité.



AXE 1

MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE ET SON OCCUPATION DYNAMIQUE ET ÉQUILIBRÉE

C'est l'enjeu majeur et la priorité de l'Écosociété les Basques. L'occupation dynamique et équilibrée du territoire suppose que chaque communauté puisse compter sur des mesures réglementaires, techniques, économiques et sociales favorables au développement des ressources, au maintien des services, à l'accès à la propriété, au travail, aux ressources renouvelables, etc. Il est question de renverser une tendance lourde à la dévitalisation qui prévaut depuis des décennies. Les mesures doivent être originales et assez significatives pour provoquer des changements fondamentaux dans la perception et l'organisation d'une vie de qualité sur tout le territoire.

DES MESURES POUR MAINTENIR ET ACCROÎTRE LA POPULATION

L'Écosociété les Basques entend favoriser et soutenir des mesures afin de permettre à ceux qui habitent déjà le territoire d'y demeurer aussi longtemps que possible et pour attirer de nouveaux citoyens dans toutes les communautés qui le composent.

Ces mesures consistent à :

FACILITER L'IMPLANTATION DE NOUVELLES FAMILLES. IL EXISTE UNE DEMANDE RÉGULIÈRE POUR L'IMPLANTATION DE NOUVELLES FAMILLES EN MILIEU RURAL; TOUTEFOIS, DES BARRIÈRES RÉGLEMENTAIRES, TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES FONT OBSTACLE À CES PROJETS. POUR ATTEINDRE CET OBJECTIF, L'ÉCOSOCIÉTÉ LES BASQUES ENTEND :

1. réviser le zonage, particulièrement en milieu naturel, dans les zones favorables à la villégiature, en milieu agricole et dans les périmètres urbanisés;
2. favoriser la mise en place de services de qualité égale sur tout le territoire et soutenir les mesures destinées à permettre l'équité en regard des coûts assumés par les contribuables. Le développement et le maintien des infrastructures municipales est un enjeu fondamental de l'occupation du territoire. Toutefois, les coûts élevés qui doivent être assumés par les contribuables locaux rendent les municipalités peu peuplées, moins attractives en raison des coûts per capita plus élevés pour ces services;

3. rechercher les moyens pour que l'évaluation foncière des propriétés reflète leur valeur réelle;
4. soutenir les projets d'exploitation des ressources forestières par les populations locales (fermes forestières, transformation des ressources, produits forestiers non ligneux, chasse et pêche, etc.);
5. planifier le développement de la zone agricole pour des usages diversifiés : rendre possible le morcellement de propriétés agricoles pour permettre de diversifier les types de productions (productions spécialisées à échelles variables, transformation locale et circuits courts);
6. créer une ou des équipes polyvalentes de travailleurs et de travailleuses pour permettre la mise en valeur de l'ensemble des ressources du territoire.

MAINTENIR LES POPULATIONS ACTUELLES DANS LEUR MILIEU DE VIE :

7. soutenir la livraison des services de manière équilibrée dans toutes les communautés du territoire;
8. favoriser la construction de logements adaptés;
9. favoriser le développement d'une offre diversifiée de logements;
10. maintenir les écoles dans les communautés;
11. soutenir le patrimoine religieux et architectural;
12. soutenir les lieux d'expression culturelle.

MAINTENIR ET AUGMENTER LES SERVICES DE PROXIMITÉ

13. Développer un point d'accès et de distribution de services sociaux et communautaires au sud du territoire.

METTRE EN VALEUR ET PROMOUVOIR LA VIE RURALE :

14. développer et appliquer une politique de valorisation de la vie rurale;
15. favoriser l'implication individuelle dans toutes les sphères de la vie communautaire et la reconnaître;
16. mettre en œuvre des actions favorisant la relève dans les organisations locales;
17. favoriser la mise en valeur des patrimoines (humain, paysager, faunique, forestier, agricole, architectural, religieux, culturel, etc.) présents dans le territoire;
18. soutenir une offre équilibrée et dynamique de services de loisirs (culturels et sportifs, collectifs et individuels);
19. favoriser les échanges entre les communautés et avec les régions voisines;
20. gérer équitablement les espaces publics.

MAINTENIR ET DÉVELOPPER DES VOIES DE DÉPLACEMENT ET DES MODES DE TRANSPORT :

21. prendre les mesures pour que chaque communauté puisse compter sur un réseau routier d'une qualité égale sur l'ensemble du territoire;
22. soutenir les efforts des municipalités et des associations pour maintenir le réseau des sentiers et les itinéraires récréatifs, culturels et touristiques;
23. privilégier les modes de déplacement écologiques;
24. favoriser une plus grande accessibilité aux services de santé spécialisés, d'éducation, de loisirs inter villages et inter MRC par le soutien d'un service de transport public, collectif et adapté;
25. soutenir la Compagnie de navigation des Basques pour le maintien et l'amélioration du service de traversier entre Trois-Pistoles et Les Escoumins.

Au-delà des discours et des intentions, il est nécessaire que l'Écosociété les Basques maîtrise l'évolution de son territoire, et ce, dans le sens de la volonté et de l'intérêt des populations locales. Les mesures d'équité doivent être envisagées en considérant leurs implications dans l'atteinte des objectifs d'évolution de toutes les composantes du territoire. Certaines mesures peuvent être propres à une communauté ou à une ressource en particulier lorsque la situation le demande.



AXE 2

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR

LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

L'Écosociété les Basques veut une gestion des ressources respectueuse des principes fondamentaux du développement durable. La croissance n'est pas une finalité pour l'enrichissement individuel, mais un moyen pour que chacun puisse satisfaire pleinement ses besoins essentiels.

CROISSANCE

26. promouvoir la satisfaction des besoins essentiels de toute la population locale;
27. promouvoir un développement respectueux des équilibres afin de ne jamais dépasser la capacité de support et de renouvellement de chaque ressource (humaines, environnementales, financières, matérielles);
28. promouvoir une exploitation multi ressources intégrée mettant à profit les synergies entre les différents types d'utilisateurs des ressources dans une perspective de mise en valeur et de transformation locales;
29. promouvoir la distribution sous forme de « circuit court » afin de favoriser tous les types de productions et accroître les retombées locales (emplois, distribution, vente, mise en valeur).

PÉRENNITÉ DES RESSOURCES : SE SOUVENIR QUE TOUTE PRODUCTION SUPPOSE UNE DESTRUCTION...

Mettre en place et assurer le suivi de plans de gestion durable des ressources forestières, agricoles, fauniques, paysagères, énergétiques et humaines (formation, éducation, santé, travail, qualité de vie) dont les objectifs sont :

30. respecter les processus écologiques;
31. respecter la diversité biologique;
32. gérer les ressources renouvelables;
33. protéger les ressources non renouvelables.

ÉQUITÉ : GÉNÉRATRICE D'ENGAGEMENT ET DE COOPÉRATION

34. assurer l'équité entre les générations actuelles : respecter les aspirations, les particularités et les limites des personnes et des groupes qui composent le territoire;
35. assurer l'équité entre les générations actuelles et futures : encourager et soutenir les échanges culturels et techniques entre les générations;
36. mettre en place des mécanismes de conservation et de transmission des savoirs et des savoir-faire propres à la culture locale et régionale;
37. assurer l'équité entre les sexes : appliquer une politique d'équité entre les sexes;
38. assurer l'équité entre les organisations : favoriser la participation de chacune à l'évolution de l'Écosociété les Basques dans le respect des mandats et des ressources de chacune;
39. assurer l'équité entre les communautés : favoriser des relations harmonieuses entre les communautés du territoire;
40. assurer l'équité entre les communautés : favoriser des relations harmonieuses entre chaque communauté et l'Écosociété les Basques;
41. assurer l'équité entre les régions : favoriser les relations harmonieuses, la complicité, la complémentarité et le partenariat avec les régions voisines .

ÉTHIQUE :

42. soutenir une Écosociété qui met en valeur les comportements et agissements empreints d'une conscience communautaire et qui entretient une qualité élevée de relations entre les personnes et les organisations;
43. promouvoir un code d'éthique et de valeurs accepté et partagé par l'ensemble des acteurs du territoire.

AXE 3

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT QUALITATIF ET DURABLE DU TERRITOIRE

Le développement qualitatif et durable du territoire suppose une exploitation intégrée et équilibrée des ressources renouvelables qui constituent le patrimoine de l'Écosociété les Basques. Ce patrimoine est la banque humaine, culturelle, forestière, touristique, agricole et énergétique du territoire. Il est nécessaire de gérer les fonds de cette banque de ressources avec une vision progressiste, équilibrée et respectueuse des limites de chacune de ses composantes.

LE PATRIMOINE HUMAIN

L'Écosociété les Basques, c'est d'abord tous ceux qui habitent et composent le territoire des Basques. Ce sont les bâtisseurs d'hier, d'aujourd'hui et de demain. C'est le facteur humain qui sera à la base du changement proposé par l'unique projet de l'Écosociété. C'est chacune des presque 9 500 âmes qui sont la personnalité et les ambassadeurs du territoire des Basques. Les Basques sont LA ressource principale, par qui les actions sont possibles et vers qui les résultats doivent être orientés.

L'Écosociété les Basques entend préserver et développer les savoirs et savoir-faire de ceux qui partagent le territoire. Ces savoirs et savoir-faire sont des facteurs d'identité et de fierté. Ils sont générateurs d'emplois et d'activités favorables au maintien et au développement d'une vie de qualité dans les Basques. Ils sont une banque de ressources à laquelle chacun peut faire appel pour trouver réponse à ses besoins.

En plus des mesures décrites à la partie 1 de la charte, l'Écosociété les Basques veut initier et soutenir des mesures spécifiques au maintien et au développement des expertises de ses ressources humaines :

44. favoriser le maintien et le développement des programmes de formation de la main-d'œuvre sur le territoire;
45. inciter et soutenir l'organisation de programmes, cours et sessions de formation à être dispensés sur le territoire par des ressources provenant du territoire ou d'institutions externes au territoire (transfert de connaissances et importation de connaissances);
46. favoriser le développement d'expertises nouvelles et génératrices d'innovations sur le territoire;
47. supporter toute initiative susceptible de favoriser et de reconnaître l'engagement citoyen dans la vie communautaire et la prise en charge collective;
48. soutenir les initiatives destinées à améliorer les conditions de travail dans tous les domaines;
49. assurer la livraison de services de communications Internet haute vitesse et sans fil sur tout le territoire et pour tous les citoyens.

LE PATRIMOINE CULTUREL ET TOURISTIQUE

La MRC des Basques puise l'essentiel de son attractivité touristique dans la proximité du fleuve Saint-Laurent. En effet, les visiteurs sont surtout attirés par le produit d'appel que constituent le fleuve, ses îles et son littoral. L'offre touristique est néanmoins plus large et parfois méconnue. Elle comprend principalement : 1) le fleuve et le littoral; 2) l'île aux Basques; 3) des terrains de camping et d'autres lieux d'hébergement; 4) le Sentier national; 5) des sentiers de quad et de motoneige; 6) des activités et des événements culturels notamment liés au divertissement, au patrimoine bâti et à la production artistique et artisanale; 7) deux terrains de golf; 8) un centre de ski; 9) la Route Verte; la Route Bleue; 11) la chasse et la pêche sportives.

Le milieu des Basques a récemment convenu de revoir son positionnement touristique et de développer son offre touristique afin de hausser les retombées économiques sur son territoire. Une stratégie spécifique a été produite à cet égard en 2008 et un plan de communication a été élaboré en 2009.

Le principal problème soulevé par l'analyse de l'offre touristique des Basques tient au fait que la région constitue surtout un territoire de transit entre deux destinations (Stratégie pour le développement de séjours touristiques, MRC des Basques, réalisée par Del Degan, Massé, 2008). Mis à part le camping qui est bien développé, le parc d'hébergement est de faible capacité et de faible qualité, ce qui constitue un frein important à la capacité de développement de la programmation touristique sur le territoire. L'étude réalisée par cette firme nous apprend que le territoire présente suffisamment de potentiels pour envisager la venue et l'accueil d'un plus grand nombre de visiteurs susceptibles de considérer les Basques comme une destination pour vivre des séjours touristiques. L'appartenance des Basques à la belle région du Bas-Saint-Laurent, sa position dans le corridor Rivière-du-Loup/Rimouski et sa situation géographique entre le parc national du Bic et le parc national du Témiscouata sont plus qu'avantageuses. Miser sur cette situation géographique gagnante au sein d'une région touristique active et attrayante représente une solution à court terme. La villégiature sous toutes ses formes a été planifiée comme axe principal de développement touristique du territoire.

D'autre part, les organisateurs d'événements touristiques à teneur culturelle et festive sont particulièrement prolifiques et produisent, bon an mal an, un nombre impressionnant de fêtes et de festivals. Il s'agit là de l'expression la plus significative du dynamisme et du sens de l'organisation et de l'accueil de la population locale. Ils soutiennent la programmation touristique territoriale et contribuent grandement à faire rayonner la culture locale.

Pour soutenir le développement touristique et culturel durable, l'Écosociété les Basques entend :

50. favoriser et soutenir la construction de stations touristiques en bord de mer et en milieu lacustre;

51. favoriser et soutenir la mise à niveau des infrastructures et équipements du Parc du Mont Saint-Mathieu ainsi que le projet visant à constituer une station touristique quatre saisons au lac St-Mathieu;

52. favoriser la mise en valeur du secteur du quai de Trois-Pistoles pour accueillir les touristes et la population du territoire, vendre des produits locaux via le circuit court et promouvoir le projet Écosociété les Basques;

53. accroître le parc d'hébergement à vocation locative ou commerciale;

54. accroître le parc d'hébergement à caractère de villégiature sur terres publiques et sur terres privées;

55. soutenir les initiatives de mise en valeur et de protection des ressources patrimoniales, culturelles et naturelles du territoire au bénéfice des visiteurs et des communautés locales;

56. soutenir et promouvoir les événements à caractère touristique et culturel.

LE PATRIMOINE FORESTIER ET FAUNIQUE

La main-d'œuvre et les entreprises forestières des Basques œuvrent surtout à des activités associées à la production primaire de biens et de services. On fait ici référence à des activités de récolte de la matière ligneuse, d'aménagement forestier, de débardage et de transport des bois, ainsi que de première transformation de la ressource.

En 2003, les retombées économiques de l'ensemble du secteur forestier étaient de 18,29 M\$ dans la MRC des Basques, ce qui la situe au dernier rang des MRC du BSL quant au produit intérieur brut (PIB) généré par le secteur forestier (Écotec consultants, 2005).

Depuis 2004, la crise forestière en cours a aggravé la situation. Dans les Basques, cela s'est traduit par : 1) la fermeture de deux usines qui étaient des employeurs importants; 2) la diminution de plus de 60 % des activités de récolte en forêt privée; 3) la réduction importante du nombre de semaines travaillées en forêt publique; 4) la fin des activités de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent où un grand nombre de personnes du territoire des Basques travaillait jusqu'à tout récemment.

On constate que le PIB engendré par les activités de deuxième transformation des produits forestiers dans les Basques (3,78 M\$) est extrêmement faible par rapport aux chiffres résultants de cette industrie dans les autres MRC du BSL.

Or, l'avenir de l'industrie forestière repose beaucoup sur la fabrication de produits à valeur ajoutée, lesquels sont bien souvent fabriqués par des usines de deuxième ou de troisième transformation. Bien que le Bas-Saint-Laurent ait profité de la montée de cette industrie, force est de constater que la MRC des Basques, malgré son visage forestier, a très peu bénéficié de cet essor!

Alors qu'historiquement, les usines s'installaient près de la ressource (dans les communautés forestières), le développement de l'industrie du bois (deuxième transformation) s'effectue désormais à proximité des pôles urbains. Cette relocalisation de la production s'explique par le besoin de recourir à une main-d'œuvre spécialisée, la présence d'un réseau routier adéquat, la disponibilité d'une offre de services plus importante pour les besoins de l'usine et de ses employés ou la proximité des marchés.

La compréhension de cette réalité est fondamentale : les emplois perdus se trouvent dans des communautés forestières et les emplois gagnés dans des milieux urbanisés (OFBSL, 2005). Sachant cela, la pertinence d'explorer de nouvelles avenues favorisant l'exploitation des ressources forestières au bénéfice d'une population rurale prend tout son sens.

La forêt publique est une richesse dont le milieu des Basques ne profite à peu près pas en raison de droits consentis. Il y a de bons potentiels forestiers, fauniques et récréatifs inexploités ou dont les résultats d'exploitation échappent aux populations locales. Des villages dévitalisés sont situés à proximité de cette forêt.

L'utilisation de la forêt publique pour appuyer le développement des municipalités dévitalisées du territoire s'impose. On viserait à aménager cette forêt afin que toutes les ressources soient exploitées équitablement : matière ligneuse et non ligneuse, faune, villégiature, récréotourisme, paysages, réseaux hydrographiques et diversité biologique.

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont des ressources renouvelables traditionnellement sous-utilisées et des efforts sont actuellement consentis pour leur mise en valeur. L'Écosociété les Basques, avec sa Coopérative des BIOproduits de Sainte-Rita, fait figure de précurseur et l'initiative mérite d'être encouragée et soutenue. Cette nouvelle avenue représente un facteur important de fierté et un levier de développement ou de revitalisation pour les communautés du territoire en procurant à leurs citoyens des sources de revenus diversifiés.

L'Écosociété les Basques entend favoriser et soutenir une prise en charge locale de la protection et de la mise en valeur et de la gestion des ressources de nos forêts (projet forêts de proximité) au bénéfice des communautés locales :

57. la ressource ligneuse;
58. les ressources fauniques et récréatives (villégiature, déplacements récréatifs);
59. les produits forestiers non ligneux;
60. la biomasse forestière;
61. les paysages et les réseaux hydriques (attraits à préserver);
62. favoriser l'amélioration des conditions de travail des travailleurs forestiers;
63. prendre les mesures pour que la gestion des droits de chasse et de pêche sur les terres publiques du territoire soit au bénéfice des communautés locales.

LE PATRIMOINE AGRICOLE

L'agriculture, au sens large, représente une activité importante sur le territoire. Le portrait agroalimentaire de la MRC des Basques, dressé par le MAPAQ, répertorie 293 entreprises dans les secteurs de la production, de la transformation, du commerce et de la restauration générant environ 1 450 emplois. (MAPAQ, direction régionale Bas-Saint-Laurent, avril 2007). Pour la même période, les 200 entreprises agricoles recensées dans ce portrait agroalimentaire ont enregistré des recettes totales de 32,4 M\$ et gèrent un actif de 139 M\$.

Parmi les difficultés recensées au chapitre du développement agroalimentaire dans la MRC des Basques on retient : 1) une faible occupation du territoire; 2) une main-d'œuvre qualifiée plus difficile à recruter; 3) des produits alimentaires peu différenciés; 4) une faible capacité de transformation des produits; 5) la difficulté pour le recrutement d'une relève agricole.

Devant ces constats, l'objectif de maintenir une agriculture dynamique jumelée à l'occupation dynamique du territoire oblige le secteur agricole à se tourner vers de nouveaux créneaux, à diversifier la production et à s'inscrire dans une logique de circuit court (rapprochement entre les entreprises de production et de transformation et les consommateurs du milieu). Le milieu agricole compte sur ses forces et mise sur bon nombre d'opportunités de développement.

À l'instar du secteur forestier, des initiatives nouvelles sont nécessaires pour assurer le maintien d'agriculteurs sur des fermes à dimension humaine permettant l'occupation du territoire et la revitalisation du milieu. L'Écosociété les Basques entend :

64. favoriser l'augmentation des productions agricoles en misant sur la diversification et la spécialisation;
65. soutenir le développement de circuits courts pour la vente des produits bioalimentaires et des autres productions (artistiques, artisanales, forestières, etc.) en concertation avec les intervenants touristiques et économiques locaux. Cette approche de « circuit court » valorise l'entraide pour assurer la sauvegarde des savoir-faire et savoir être propre au milieu;
66. proposer un nouvel aménagement du territoire agricole afin de permettre l'harmonisation des usages actuels à la pratique d'une agriculture à plus petite échelle et une implantation de résidences liées à la pratique de l'agriculture, de l'agroforesterie et de la villégiature;
67. mailler les entreprises œuvrant dans la biomasse agricole pour intégrer toute la ressource tant humaine que physique;
68. maximiser l'utilisation de capitaux locaux pour générer la richesse aux gens d'ici.



LE PATRIMOINE ÉNERGÉTIQUE

La préservation de l'énergie, l'efficacité énergétique et sa production à partir des ressources renouvelables faisant appel à des technologies non polluantes ou moins polluantes constituent des défis majeurs pour toute collectivité. L'application de solutions écologiquement acceptables de production énergétique est importante pour l'Écosociété les Basques. Ainsi, elle entend :

69. favoriser et soutenir tout projet ayant pour but de préserver et mettre en valeur les énergies renouvelables dans le respect de l'environnement et au bénéfice des communautés locales. Ex. : biomasse (développer la filière), énergie éolienne, petite centrale au fil de l'eau, énergie solaire;
70. promouvoir l'utilisation des ressources renouvelables faisant appel aux technologies les moins polluantes pour répondre aux besoins énergétiques des communautés locales;
71. valoriser toute initiative d'économie d'énergie.

AXE 4

L'ÉCOSOCIÉTÉ LES BASQUES, UN LIEU D'ÉCHANGE ET DE CROISSANCE COLLECTIVE

INFORMATION, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Une population bien informée est une population apte à prendre des décisions éclairées. L'information est à la base de l'engagement et un facteur de cohérence essentiel à toute action individuelle et collective. C'est également grâce à des échanges d'information et à des systèmes de communication efficaces qu'il est possible d'envisager et de conclure des ententes de partenariat et de coopération. L'information est également à la base du fonctionnement de toute société et l'Écosociété les Basques entend :

72. maintenir à jour un outil de suivi des actions de l'Écosociété les Basques;
73. appliquer une stratégie éducative concernant la contribution de l'Écosociété les Basques au développement durable et l'importance de la vie en milieu rural;
74. favoriser et soutenir l'émergence de médias d'information et de sensibilisation propre au territoire.

L'ÉCOSOCIÉTÉ LES BASQUES, UN LIEU DE SUIVI, D'ÉCHANGE, DE FORMATION, DE RECHERCHE ET D'EXPÉRIMENTATION

Le projet de l'Écosociété les Basques préconise une nouvelle façon d'envisager, de gérer et d'exploiter les ressources d'un territoire fondé sur un partenariat entre tous les acteurs du milieu. Ce partenariat repose essentiellement sur la mise en œuvre d'une nouvelle approche de gestion centrée sur l'humain en privilégiant l'organisation sur une base territoriale plutôt que sur une base sectorielle. Cette gestion territoriale favorise l'action et la capacité d'adaptation au changement.

Les différentes planifications sectorielles prennent appui les unes sur les autres pour optimiser le développement de chaque milieu concerné : ici, la MRC des Basques. L'Écosociété les Basques utilise le territoire et ses ressources pour supporter directement une population rurale dans l'accomplissement de sa vision, de ses ambitions et de ses

objectifs de développement.

Cette approche de gestion territoriale est une démarche novatrice et un laboratoire vivant d'échange, de formation et d'expérimentation. Dans cette perspective, l'Écosociété les Basques entend développer, alimenter, gérer et suivre en temps réel l'évolution de chaque action envisagée et entreprise par l'Écosociété les Basques ou ses partenaires pour :

75. assurer le suivi des stratégies, des objectifs, des programmes d'actions, des ressources et des résultats;
76. assurer le suivi de l'état des ressources du territoire;
77. inviter les institutions universitaires à utiliser l'Écosociété les Basques comme laboratoire d'observation, de formation, d'interventions, de recherche et d'expérimentation;
78. devenir une vitrine de l'occupation dynamique du territoire.



ORGANISATION ET MOYENS

LA MRC

Le maître d'œuvre de l'Écosociété les Basques est la Municipalité régionale de Comté (MRC) les Basques. C'est au Conseil de la MRC, l'instance de la MRC, que sont pris en compte les conseils et les recommandations de la Commission régionale de l'Écosociété les Basques. C'est par la MRC que les relations entre l'Écosociété les Basques et les communautés municipales sont gérées.

La MRC des Basques :

- met en œuvre la Charte de l'Écosociété les Basques;
- procède ou fait procéder à toutes les actions nécessaires à la réalisation des objectifs inscrits dans la charte;
- met en place les programmes d'aménagement et de développement (le Schéma d'aménagement et de développement), de gestion, d'équipements, d'animation contribuant à la réalisation du projet défini par la Charte;
- assure, sur son territoire, la cohérence et la coordination des actions de protection et de développement menées par ses partenaires;
- signe les conventions avec ses partenaires.

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'ÉCOSOCIÉTÉ LES BASQUES

Dans l'optique d'une vision régionale, la Commission régionale de l'Écosociété les Basques est une création de la MRC des Basques. Elle a pour mandat de conseiller la MRC des Basques dans sa mission de gestion du territoire et de ses ressources.

Sa composition est la suivante : le préfet, le président du CLD, le président de la SADC, un représentant municipal nommé par son conseil, un représentant de chacune des commissions que sont l'agriculture, la forêt, le social/communautaire et le tourisme/culture. Des personnes ressources s'ajoutent lors des délibérations : un représentant de la CRÉ, un représentant du CLE, les directeurs généraux de la SADC, CLD et MRC et la personne chargée de projet pour l'Écosociété les Basques.

Il est entendu que la gestion territoriale assure la planification, l'organisation, la direction et le contrôle des mesures et des actions mises de

l'avant dans le cadre du projet Écosociété les Basques. La Commission régionale prend avis auprès des comités suivants :

Le comité de suivi et comité technique : Son mandat consiste principalement à conseiller la Commission régionale sur la faisabilité technique, légale, réglementaire et budgétaire des actions qui lui sont soumises. Le comité de suivi est composé des permanents des organismes de développement local (MRC, CLD, SADC, CLE).

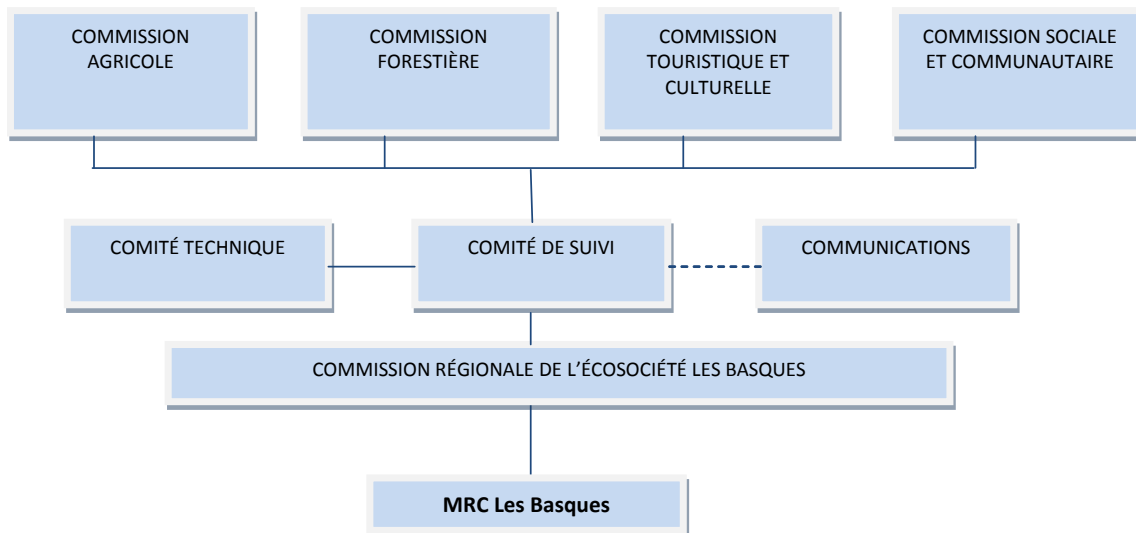
Des représentants du député provincial ainsi que des ministères et organismes gouvernementaux avec lesquels l'Écosociété les Basques a conclu des ententes s'additionnent aux membres du Comité de suivi pour former le Comité technique. Son mandat consiste à maintenir le lien entre l'Écosociété les Basques et chaque ministère et organisme gouvernemental pour faciliter l'avancement des projets à l'intérieur de ses programmes. Il consiste également à assurer le suivi de l'utilisation des ressources fournies par les partenaires publics.

Les communications : le service des communications de la MRC des Basques est étroitement associé au projet d'Écosociété les Basques puisque c'est par ses actions que l'information est acheminée à la population locale et aux partenaires du projet.

Les commissions : une commission est composée de représentants issus de leurs secteurs d'intervention soutenus par l'équipe de l'Écosociété les Basques. Elle a pour mandat de conseiller la Commission régionale sur les questions relevant de son domaine d'expertise. Il est également de la responsabilité des membres de chaque commission de considérer les projets qui lui sont soumis sous l'angle territorial et de l'exploitation durable multi ressources. Quatre commissions sectorielles sont créées :

- agricole
- forestière
- sociale et communautaire
- touristique et culturelle.

L'organigramme suivant présente la structure hiérarchique de l'Écosociété les Basques, créature de la MRC des Basques.



LA MAISON DE L'ÉCOSOCIÉTÉ LES BASQUES

La maison de l'Écosociété les Basques est localisée au 400, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles. C'est :

- le siège social de l'organisation
- le lieu de travail d'équipes techniques
- le principal centre d'accueil, de rencontre, d'information et de documentation pour les élus, les habitants et les visiteurs.

L'Écosociété les Basques s'appuie également sur d'autres structures existantes ou à venir pour accomplir les missions d'accueil et d'information du public, par exemple les espaces d'accueil et d'orientation :

- les bureaux d'accueil et d'information
- les équipements municipaux, touristiques
- des points de services
- etc.

Des ententes avec ces organisations précisent les missions confiées par l'Écosociété les Basques.

L'ÉQUIPE DE L'ÉCOSOCIÉTÉ LES BASQUES

L'Écosociété les Basques utilise les compétences des organismes et des acteurs de son territoire pour la mise en œuvre des actions préconisées.

L'équipe de l'Écosociété les Basques se compose des employés des organismes de développement du territoire que sont la MRC, le CLD, le CLE et la SADC. La coordination des actions est assurée par une personne nommée par la MRC.

Ponctuellement, et selon des objectifs et des mandats spécifiques à leur champ d'action, des employés des organismes peuvent être affectés à l'équipe de l'Écosociété les Basques pour soutenir la réalisation d'actions selon leurs domaines d'expertise.



LES PARTENAIRES ASSOCIÉS

L'Écosociété les Basques développe le partenariat notamment avec :

- l'État, ses ministères et organismes
- la Conférence régionale des élus (CRÉ)
- les autres MRC
- les groupements associatifs (ATR, CRSSS, l'UPA, etc.).

L'Écosociété les Basques prend des ententes avec ses partenaires dans le but de réaliser des actions qu'elle coordonne sur son territoire.

LE FINANCEMENT DE L'ÉCOSOCIÉTÉ LES BASQUES

Le financement de base de l'Écosociété les Basques est celui des organismes de développement de son territoire (MRC, CLD, CLE, SADC). Des sommes peuvent s'ajouter pour couvrir les besoins financiers de projets spécifiques telles la coordination, la maison de l'Écosociété les Basques, la recherche et la diffusion d'information, des exercices de consultation, etc. Il appartient à la MRC de sanctionner annuellement les plans financiers de l'Écosociété les Basques.

UN MÉCANISME DE RÉVISION DE LA CHARTE

La Charte est pour une durée de dix ans (2010-2020). Ses orientations et objectifs sont déterminés pour cette période et des plans d'action doivent être élaborés dans le but d'atteindre ces visées. Toutefois, il est essentiel que ces actions soient définies pour des périodes plus courtes et qu'un mécanisme d'évaluation et de rétroaction permanent soit mis en place.

La constitution et le maintien à jour d'un tableau de bord est l'outil de suivi, d'évaluation et de rétroaction privilégié par l'organisation. Cet outil doit permettre aux décideurs d'évaluer les stratégies, les actions, les ressources et les résultats et de les revoir périodiquement. La période maximale de révision de ces planifications est fixée à trois ans et peut être moindre lorsque les situations le justifient.

Une planification triennale doit être approuvée par l'Écosociété les Basques au moins 90 jours avant chaque échéance.



PROGRAMME PRÉVISIONNEL D' ACTIONS

2010-2013

Il est acquis que toutes les actions de développement doivent être envisagées du point de vue du développement durable et intégré des ressources du territoire. Elles doivent également être menées au bénéfice des communautés locales. La période 2010-2013 est celle du démarrage et de la mise en place du projet de l'Écosociété les Basques et de l'adhésion des partenaires. Elle fait suite à l'expression du large consensus le 22 février 2009 ainsi qu'aux plans d'action des municipalités du territoire. Certaines actions préconisées sont significatives pour l'avenir et reposent sur des accords de partenariat et des règles de gestion du territoire. D'autres actions visent directement la réalisation de projets de mise en valeur et d'exploitation durable des ressources.

DES ACTIONS VISANT L'APPROPRIATION DE L'ÉCOSOCIÉTÉ LES BASQUES PAR LES CITOYENS ET L'ADHÉSION DE PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT DE SES PROJETS

- adopter la charte officiellement;
- définir les critères d'utilisation de la signature de l'Écosociété les Basques;
- établir un plan de communication afin de promouvoir les initiatives et les projets issus de l'Écosociété les Basques;
- mettre en place une politique d'accueil l'Écosociété les Basques.

DES ACTIONS VISANT LA GESTION DES RESSOURCES PAR ET POUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES

- produire, déposer, défendre le projet visant la gestion des forêts de proximité et l'ensemble des ressources qu'elles contiennent par et pour les communautés locales;
- produire un nouveau zonage du territoire agricole afin de permettre l'harmonisation des usages actuels à la pratique d'une agriculture à plus petite échelle et à l'implantation de résidences liées à la pratique de l'agriculture, de l'agroforesterie et de la villégiature;
- créer une équipe polyvalente de jeunes travailleuses et travailleurs.

DES ACTIONS DE MISE EN VALEUR ET DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ À PARTIR :

DES RESSOURCES FORESTIÈRES :

- soutenir la réouverture de l'usine de transformation de Sainte-Françoise;
- mettre en place une/des forêts de proximité au bénéfice des municipalités dévitalisées.

DES RESSOURCES AGRICOLES :

- développer et expérimenter des circuits locaux et régionaux de mise en marché;
- prendre les mesures pour développer le caractère permanent du marché public;
- identifier et diffuser les opportunités de marché et de produits et supporter leur développement.

DES RESSOURCES TOURISTIQUES ET CULTURELLES :

- favoriser l'implantation de stations touristiques quatre saisons (bord de mer et milieu lacustre);
- adopter et réaliser un plan stratégique de communications et de signalisation;
- compléter la réalisation du projet de consolidation du Parc du Mont Saint-Mathieu et soutenir le projet de partenariat visant à constituer une station touristique quatre saisons au lac Saint-Mathieu;
- planifier la mise en valeur du secteur du quai de Trois-Pistoles et réaliser le montage financier;
- pérenniser et améliorer les réseaux de sentiers récréatifs du territoire;
- accueillir une nouvelle entreprise en tourisme d'aventure sur le territoire;
- se doter d'un agent culturel pour la mise en valeur des ressources culturelles du milieu;
- réaliser le lien pédestre et cyclable entre la MRC des Basques et les parcs nationaux du Bic et de Témiscouata.

DES RESSOURCES SOCIALES ET COMMUNAUTAIRES :

- développer un point d'accès et de distribution de services à Saint-Jean-de-Dieu;
- mettre en œuvre des actions favorisant la relève dans les organisations locales;
- développer et expérimenter une formule de transport collectif intra et inter MRC dans le but de garantir une plus grande accessibilité aux services de santé spécialisés, d'éducation, des loisirs inter villages et inter MRC;
- accroître l'accessibilité universelle des lieux publics;
- favoriser l'implantation de lieux de rencontre dans les municipalités.

DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES :

- réaliser des projets communautaires issus de la filière biomasse;
- réaliser le projet communautaire de la petite centrale au fil de l'eau sur la rivière Trois-Pistoles;
- réaliser un projet de production d'énergie éolienne.

Les détails de chacun de ces projets sont inscrits au tableau de bord de l'Écosociété les Basques identifiant les responsables, les principales activités qui composent la stratégie, les échéanciers, les ressources et l'état d'avancement.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Augmentation de 5 % de la population / 480 personnes;
- Augmentation de 10 % des 0-44 ans / 440 personnes;
- Création de 385 emplois directs et indirects;
- Prolongement du nombre de semaines travaillées / 8 semaines;
- Augmentation de 17,5 % du revenu personnel disponible par habitant / 54, 5 millions;
- Diminution de la dépendance économique de 8,25 \$ par 100 \$ de revenu d'emploi par habitant / Près de 22 millions d'économie.

CONCLUSION

La motivation fera de chacun de nous un partenaire engagé dans le devenir de notre Écosociété. C'est une nouvelle façon d'envisager, de gérer et d'exploiter les ressources d'un territoire fondé sur un partenariat entre tous les acteurs du milieu. Ce partenariat repose essentiellement sur la mise en œuvre d'une nouvelle approche de gestion centrée sur l'humain en privilégiant l'organisation sur une base territoriale plutôt que sur une base sectorielle. Cette gestion territoriale favorise l'action et la capacité d'adaptation au changement. Les différentes planifications sectorielles prennent appui les unes sur les autres pour optimiser le développement de chaque milieu concerné et pour supporter

directement une population rurale dans l'accomplissement de sa vision, de ses ambitions et de ses objectifs de développement. Il est acquis que toutes les actions de développement doivent être envisagées du point de vue du développement durable et intégré des ressources du territoire. Cette approche de gestion territoriale est une démarche novatrice et un laboratoire vivant d'échanges, de formation et d'expérimentation. Certaines actions préconisées sont significatives pour l'avenir et reposent sur des accords de partenariat et des règles de gestion du territoire. D'autres actions visent directement la réalisation de projets de mise en valeur et d'exploitation durable de ressources.

LISTE DES ACRONYMES

ATR	ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE
BSL	BAS-SAINT-LAURENT
CLD	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT
CLE	CENTRE LOCAL D'EMPLOI
CRÉ	CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
CRSSS	CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX
MRC	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
OFBSL	OBSERVATOIRE FORESTIER DU BAS-SAINT-LAURENT
PFNL	PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX
SADC	SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS
UPA	UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES





400, rue Jean-Rioux
Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0
Tél. : 418 851-3206
Télé. : 418 851-3171
www.mrcdesbasques.com